



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2482

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Saint Genis Laval - Grigny - Givors

objet : Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA) - Modification de statuts du syndicat - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2482**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Charly - Saint Genis Laval - Grigny - Givors

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA) - Modification de statuts du syndicat - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dite GEMAPI, créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est affectée au bloc communal et transférée aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à la Métropole de Lyon, qui sont compétents au 1er janvier 2018 (loi de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015).

Dans le cadre de ces évolutions réglementaires, l'ensemble des syndicats exerçant déjà certaines missions relevant de cette compétence doivent modifier leurs statuts en intégrant les EPCI et la Métropole de Lyon au titre de la compétence GEMAPI en lieu et place des Communes.

Sur le territoire de la Métropole, le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), pour lequel les Communes de Charly, Saint Genis Laval, Grigny et Givors sont adhérentes, est concerné.

Le conseil syndical du 20 septembre 2017 a proposé aux EPCI et à la Métropole une modification statutaire, qui prendra effet au 1er janvier 2018.

I - Situation actuelle

Le SMAGGA est un syndicat intercommunal créé par arrêté préfectoral du 27 novembre 1975, actuellement constitué des Communes du bassin versant : Brignais, Brindas, Chabanière, Chaponost, Charly, Chassagny, Chaussan, Givors, Grigny, Messimy, Millery, Montagny, Mornant, Orléans, Rontalon, Saint Andéol le Château, Saint Genis Laval, Saint Laurent d'Agnay, Soucieu en Jarrest, Taluyers, Thurins, Vourles, Yzeron.

Il exerce des missions d'animation, d'études et de travaux dans le domaine de la gestion des cours d'eau, de réduction du risque d'inondation, d'amélioration de la qualité de l'eau, de gestion quantitative de la ressource en eau ainsi que des actions de communication et sensibilisation.

II - Nouveaux statuts au 1er janvier 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SMAGGA est transformé en syndicat mixte ouvert.

Il est institué, au 1er janvier 2018, entre :

- les Communes de Brignais, Brindas, Chabanière, Chaponost, Charly, Chassagny, Chaussan, Givors, Grigny, Messimy, Millery, Montagny, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint Andéol le Château, Saint Genis Laval, Saint Laurent d'Agnay, Soucieu en Jarrest, Taluyers, Thurins, Vourles, Yzeron,
- la Communauté de communes des Vallons du Garon (CCVG), la Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO), la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL),
- et la Métropole de Lyon.

Il exerce pour le compte de ses membres les 2 blocs de compétences suivants :

1° - La compétence GEMAPI

- aménagement du bassin versant du Garon, entretien et aménagement du Garon et de ses affluents, des canaux et des plans d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Adhèrent à ce bloc de compétences : la CCVG, la COPAMO, la CCVL, CCMDL, la Métropole de Lyon.

2° - Les missions dites complémentaires à la compétence GEMAPI, facultatives :

- pilotage et animation de démarches contractuelles,
- animation dans le domaine de la gestion de la ressource,
- actions de prévention des pollutions,
- actions de communication et de sensibilisation liées à la gouvernance de l'eau, à la protection des milieux et de la ressource,
- dispositif de surveillance des eaux,
- appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement.

Adhèrent à ce bloc de compétences : Brignais, Brindas, Chabanière, Chaponost, Charly, Chassagny, Chaussan, Givors, Grigny, Messimy, Millery, Montagny, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint Andéol le Château, Saint Genis Laval, Saint Laurent d'Agnay, Soucieu en Jarrest, Taluyers, Thurins, Vourles, Yzeron et la CCMDL pour Montromant.

III - Modalités de représentation

Le conseil syndical est composé de 34 membres dont :

- pour le collège "GEMAPI" : 3 délégués pour la CCVG, 3 pour la COPAMO, 2 pour la CCVL, 2 pour la Métropole et un pour la CCMDL. Chaque délégué dispose de 3 voix au conseil syndical,
- pour le collège des missions dites complémentaires à la GEMAPI : 23 délégués pour les Communes et un pour la CCMDL. Chaque délégué dispose d'une voix au conseil syndical.

La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

Le Syndicat exerce la compétence GEMAPI pour le compte de la Métropole sur les territoires des Communes de Charly, Saint Genis Laval, Grigny et Givors concernées par le bassin versant du Garon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) en lieu et place des Communes de Charly, Saint Genis Laval, Grigny et Givors et la modification statutaire afférente.

2° - Désigne messieurs Jean Paul COLIN et Xavier ODO en tant que titulaires et messieurs Roland BERNARD et Pierre DIAMANTIDIS en tant que suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil syndical du SMAGGA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.